

1 - Exercice 2011 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément aux articles L 2122.23 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Convention

- Convention passée le 5 octobre 2011 entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Besançon pour la numérisation de documents.

II - Comptabilité

Emprunt 2011 : Signature de contrats de prêts avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole, le Crédit Foncier Groupe Caisse d'Épargne et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2011, la Ville de Besançon a contracté quatre prêts à taux fixe auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, le Crédit Foncier Groupe Caisse d'Épargne et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel. Ces emprunts sont classés en catégorie 1A (risque minimum) dans la classification Gissler. Les conditions financières obtenues sont récapitulées ci-dessous.

A/ Emprunts Caisse Régionale du Crédit Agricole

a) Financement de divers investissements du budget Principal

- Montant : 2 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Fixe 4,55 % trimestriel
- Amortissement du capital : Progressif
- Échéances : Constantes
- Périodicité : Trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Frais de dossier : 0,15 % du montant du prêt soit 3 000 €
- Remboursement anticipé : Autorisé avec un préavis d'un mois et le paiement d'une indemnité forfaitaire (2 mois d'intérêts sur le capital remboursé + 10 % du capital remboursé par anticipation).

Le prêt a été encaissé le 23 septembre 2011 à l'imputation 16.01.1641.20200.

b) Financement de divers investissements du budget annexe de l'eau

Il s'agit d'un prêt octroyé sur enveloppe BEI (Banque Européenne d'Investissement) pour lequel la Ville bénéficie de conditions de taux plus favorables qu'un prêt à taux fixe classique.

- Montant : 3 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Fixe 3,95 % trimestriel
- Amortissement du capital : Progressif
- Périodicité : Trimestrielle
- Echéances : Constantes
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Frais de dossier : 0,10 % du montant du prêt soit 3 000 €
- Remboursement anticipé : Autorisé avec une indemnité de marché et un préavis de 10 jours ouvrés.

Le prêt a été encaissé le 30 septembre 2011 à l'imputation 16.1641.36100.

B/ Emprunt Crédit Foncier Groupe Caisse d'Epargne (Financement de divers investissements du budget principal)

- Montant : 4 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Fixe 4,23 % trimestriel
- Amortissement du capital : Constant
- Périodicité : Trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : exact / 360
- Commission d'engagement : 0,20 % du montant du prêt soit 8 000 €
- Remboursement anticipé : Autorisé avec un préavis de 20 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle.

Le prêt a été encaissé le 14 octobre 2011 à l'imputation 16.01.1641.20200.

C/ Emprunt Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (Financement de divers investissements du budget principal)

- Montant : 5 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Fixe 4,25 % trimestriel
- Amortissement du capital : Progressif
- Echéances : Constantes
- Périodicité : Trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Commissions - frais : Néant

- Remboursement anticipé : Autorisé avec un préavis de 31 jours et une indemnité actuarielle.

Le prêt sera encaissé le 25 novembre 2011 à l'imputation 16.01.1641.20200.

III - Avenants aux marchés de fournitures, prestations de services et travaux inférieurs à 10 % :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5% (uniquement pour les marchés formalisés)
<p>Département Architecture et Bâtiments</p> <p>Restructuration de l'école maternelle Champrond</p> <p>Phase 1 : Déconstruction et reconstruction d'un plancher</p> <p>Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires</p>	<p>RIVA 25770 Serre-les-Sapins</p>	<p>82 033,64 € TTC</p>	<p>+ 2 267,62 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>
<p>Eglise Sainte-Madeleine</p> <p>Restauration de la façade Sud</p> <p>Lot 2 : Couverture</p> <p>Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires</p>	<p>PATEU & ROBERT 25000 Besançon</p>	<p>112 769,45 € TTC</p>	<p>+ 5 358,33 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>
<p>Restructuration et extension de l'école maternelle Champagne</p> <p>Lot 12 : Electricité</p> <p>Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires</p>	<p>CEGELEC 25048 Besançon</p>	<p>63 268,40 € TTC + Avenant n° 1 : + 1 915,59 € TTC</p>	<p>+ 1 677,56 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5% (uniquement pour les marchés formalisés)
Mission Tranquillité Publique Mise en place d'un service de correspondants de nuits Avenant n° 1 : Médiation estivale de jour	Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) 25000 Besançon	1 020 000 € TTC par an sur 3 ans	+ 7 435 € TTC	Pas de CAO

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : Cela clignote vert maintenant au lieu de rouge vif et cela à la cabine technique. Il faudra peut-être modifier, je ne l'ai pas vu. Alors je vous prie de m'excuser, je vais vous donner la parole.

Mme Catherine GELIN : Monsieur le Maire, j'ai lu avec attention ce rapport n° 1. A part un emprunt que vous justifiez pour l'eau, il y a 14 millions d'emprunts sur 15 ans à un taux moyen de 4 %, si je fais la moyenne des emprunts contractés. Je voudrais connaître les destinations de ces emprunts et leur impact sur la fiscalité de Besançon.

M. LE MAIRE : Madame, vous savez bien que les emprunts sont toujours globalisés...

Mme Catherine GELIN : Oui mais ça fait 14 millions Monsieur FOUSSERET et nous avons un investissement général de 45 millions chaque année.

M. LE MAIRE : Cela fait partie des emprunts prévus dans le cadre de ce budget, nous mobilisons 14 millions maintenant car nous en avons besoin et il n'y aura aucun impact sur la fiscalité puisqu'ils sont prévus dans le cadre du budget.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, apparemment vous voyez mieux le rouge que le vert.

M. LE MAIRE : C'est surtout avec le bleu que j'ai des difficultés !

M. Pascal BONNET : Le bleu ce serait mieux...

M. LE MAIRE : Mais je n'ai pas de difficultés ni avec le rouge, ni avec le vert.

M. Pascal BONNET : Et puis le rose aussi. Je voulais vous parler du rose justement puisqu'il s'agit du bilan de ces dernières semaines. Est-ce que l'on pourra avoir une évaluation de ce qui a été facturé au PS pour l'organisation des primaires par la Ville puisqu'il en a été question dans votre souci de transparence...

M. LE MAIRE : Conformément à la délibération les frais, les charges de nettoyage et autres ont été facturés comme nous l'avions dit. Je vous remercie pour la grande confiance que vous m'accordez ! Est-ce que vous pensez que je serais assez idiot pour ne pas facturer à mon organisation politique des frais que j'ai dit que nous allions facturer ? Je vais vous donner ces renseignements qui me permettent de redire le grand succès qu'a été cette primaire et combien elle était attendue par l'ensemble de la population de notre pays.

M. Michel OMOURI : Vous avez décidé d'engager le dispositif correspondants de jour dans le cadre d'un marché, sans avoir consulté le Conseil Municipal. Donc j'aimerais connaître les modalités de fonctionnement de ces médiateurs de jour.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas bien compris votre question.

M. Michel OMOURI : A la page 8 on a «Tranquillité publique - Mise en place d'un service de correspondants de nuits - Avenant n° 1 : médiation estivale de jour». J'aimerais connaître les modalités de ces interventions de médiateurs en journée ? Où interviennent-ils et à partir de quelle heure ?

M. LE MAIRE : C'est un avenant de 7 435 € TTC à un marché de 1 020 000 € TTC qui a été passé sur 3 ans, c'est parfaitement en règle, pour une expérimentation qui a été faite pendant quelque temps.

M. Michel OMOURI : Quand on avait débattu il y a plus d'un an et demi sur le fonctionnement des correspondants de nuit, on avait dit qu'on mettrait en place un correspondant de jour. Il n'y a pas eu après d'explication sur : comment ils vont intervenir, à partir de quelle heure et sur les objectifs donc je repose ces questions. Ça n'a rien à voir avec le marché. Vous nous demandez de prendre acte de ce bilan, moi je vous demande des modalités de fonctionnement.

M. LE MAIRE : C'est une expérimentation et nous aurons l'occasion de reparler globalement du fonctionnement des correspondants de jour.

M. Michel OMOURI : Alors on vote un marché, on va voter l'autorisation de le faire sans que...

M. LE MAIRE : C'est un avenant Monsieur OMOURI, un avenant de 7 000 € sur un marché de 1 300 000 €...

M. Michel OMOURI : Je pensais au moins qu'on aurait une explication de fonctionnement.

M. Frédéric ALLEMANN : Merci Monsieur le Maire. A titre expérimental nous avons développé pour la saison estivale une expérience avec deux correspondants de jour sur les quartiers Planoise, Brulard et centre-ville et cette expérimentation a été très bien accueillie par la population, notamment sur Planoise et par les commerçants de Planoise. Ce personnel a été en fait deux correspondants de nuit formés à cette expérience parce qu'il n'était pas question de lâcher dans la rue deux jeunes novices ; c'est un rôle de médiateur qui demande une qualification certaine et cette expérience a été très satisfaisante. Les tranches horaires étaient dans la journée de 10 h - 18 h, quelque chose comme cela, je ne me rappelle pas précisément mais ce n'était pas très tôt le matin, c'était surtout sur la journée.

M. LE MAIRE : On vous donnera tous les détails si vous le souhaitez.

Mme Martine JEANNIN : C'est juste une formalité à rectifier parce qu'en fin de compte il n'y a pas de vote de la Commission Finances sur le rapport concernant l'emprunt des 15 millions. Vous nous indiquez en fin de rapport que nous devons prendre acte de vos décisions sur cet emprunt, vos décisions sont vos décisions et pas les nôtres.

Et puis j'ai une deuxième observation concernant le marché public sur les 18 correspondants de nuit. Compte tenu de la somme de 1 000 000 € engagée tous les ans, serait-il possible d'avoir un compte-rendu de leur action dans les quartiers en tant qu'acteurs de la sécurité. Ont-ils constaté une augmentation des délits et plus concrètement quelles sont leurs limites d'intervention, en un mot que

font-ils lorsqu'ils constatent par exemple une vente de drogue ? En tant qu'élu on n'a pas beaucoup de renseignements sur leur action.

M. LE MAIRE : Il y a des rapports réguliers sur l'action des correspondants de nuit qui sont aussi du personnel de l'ADDSEA. Il y a donc des rapports qui sont faits très précisément et on pourra vous les donner si vous le souhaitez. Monsieur ALLEMANN vous voulez ajouter une précision ?

M. Frédéric ALLEMANN : Oui, encore une fois ces correspondants de nuit qui ont un rôle très important dans les quartiers ne sont pas des auxiliaires de la police et ne sont pas là pour relever les délits et autres. Ce sont des médiateurs qui interviennent mais il est bien évident que s'ils avaient un rôle pour dénoncer des délits, leur présence ne serait pas du tout possible sur le terrain donc ils ont un rôle de médiateur et ils ont une formation de médiateur pour pouvoir intervenir. Ils ont surtout un rôle pour rassurer la population dans certains quartiers où ils peuvent intervenir également à l'intérieur de cages d'immeuble en collaboration avec les bailleurs plutôt des conflits de voisinage et non comme le fait la police dans la sécurité publique.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il faut bien replacer les responsabilités de chacun. Les médiateurs de nuit ou de jour ne sont pas des policiers, ce n'est pas leur rôle. Le rôle de la Police Municipale n'est pas le rôle non plus de la Police Nationale, ce sont des actions totalement différentes et je crois qu'il faut que chacun se recentre sur ces compétences. La Police Municipale c'est plutôt une action de proximité, une action au niveau de l'ilotage. Elle est là aussi pour faire respecter les règlements, les arrêtés pris par le Maire, éventuellement faire quelques contrôles à la demande du Maire ou des habitants des quartiers lorsqu'il y a des difficultés en fonction du respect du Code de la Route, essentiellement des contrôles de vitesse, mais ce n'est pas l'essentiel de notre action. Par contre tout ce qui concerne la lutte contre la délinquance, la lutte contre la drogue, fait partie des fonctions régaliennes de l'État et ce n'est pas la Ville qui va rentrer dans ce dispositif. Par ailleurs nous travaillons très bien, je le dis toujours, avec les services de l'État, avec M. le Préfet avec lequel je suis en contact, je ne veux pas dire quotidiennement mais plusieurs fois par semaine ainsi qu'avec la directrice départementale de la sécurité publique, la DSP.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Vous avez parlé de la rénovation de la salle qui semble intéressante. Je profite de ce rapport pour dire que j'ai noté avec intérêt le fait que finalement sur un budget que vous aviez annoncé de l'ordre de 600 000 €, le marché se solde à 433 000 €, ce qui est une belle économie et je tenais à vous en féliciter.

Cependant Monsieur le Maire, puisqu'il est question ici d'avenants et autres, peut-être aurait-il été aussi utile d'avoir un avenant à l'occasion de ce marché mais bon, passons.

M. LE MAIRE : On ne fait pas d'avenant quand on dépense moins d'argent ! Ce serait une première !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : C'est pour cela que je vous dis que je profitais de ce rapport étant donné que vous avez ouvert les débats en saluant la qualité de la salle donc j'ai voulu revenir là-dessus parce que je souhaitais m'exprimer à ce sujet-là. Même si je salue moi aussi la qualité, le rendu qui semble intéressant, le confort des élus qui, je n'en doute pas, sera au rendez-vous, je ne peux m'empêcher d'éprouver un sentiment de gêne face à la souffrance de nombreuses familles bisontines en cette période de crise. La presse s'est d'ailleurs fait l'écho ces derniers jours de l'expulsion par Grand Besançon Habitat d'une maman sans emploi élevant seule son enfant de 9 ans pour des loyers impayés d'environ 3 000 €, fait certes condamnable, mais absolument dérisoire au regard des 433 000 € d'impôts des Bisontins mobilisés pour le confort des élus.

Alors Monsieur le Maire, si l'on ajoute à cela, permettez-moi de le dire, d'autres démarches dans le même genre, je veux parler ici des 350 000 € de loyer annuel des locaux de la City, je pense que le contribuable bisontin est en droit de s'interroger sur un tel train de vie de notre institution par ces temps de crise. Il n'a échappé à personne ici, les journaux s'en font largement l'écho, que les temps sont extrêmement difficiles. Alors j'avais proposé lors de la présentation du projet de rénovation de cette salle d'étudier la possibilité d'une mutualisation avec le Conseil Régional de Franche-Comté au cas où vraiment on était dans ce besoin aussi pressant de rénovation de salle. L'avantage offert par cette

mutualisation était à la fois le fait que les locaux étaient déjà là, beaux, dotés de matériel multimédia et tout ce qui s'ensuit. Malheureusement cette proposition n'a pas été acceptée. Elle aurait eu l'avantage de permettre une meilleure utilisation de l'argent public. Vous connaissez, on l'a vu en Commission 1, la difficulté de plus en plus croissante pour notre institution de trouver des emprunts auprès des banques, c'est vrai que toute économie est bonne à prendre. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Il n'y a donc pas de vote, vous êtes donc invités à en prendre acte».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de prendre acte de ce bilan.

M. LEUBA n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.